**Comment faire don de ses titres restaurants périmés ?**

Il suffit

* de barrer la valeur en euros des chèques,
* d’inscrire « chèque du cœur » en travers des titres restaurant,
* de les adresser **avant le 31 mars 2019** à

Restaurants du Cœur

Libre réponse 53061

91129 PALAISEAU cedex.

Pour information, 1 titre restaurant équivaut à environ 8 repas offerts par les restos du cœur.